

# L'urgence de relever nos rémunérations

Gelée depuis juillet 2010, la valeur du point d'indice sera encore bloquée en 2014 et peut-être en 2015. Depuis sa désindexation en 1984, le point d'indice a perdu 29% par rapport l'indice des prix. Nos salaires nets ont encore diminué en janvier de 0,38% à cause de la réforme des retraites. La baisse continuera de 2013 à 2020, car la cotisation retraite passera de 8,76 à 11,10% du salaire.

**Dans nos organismes, la situation des salaires, de la grille indiciaire et des déroulements de carrière est catastrophique.**

Les adjoints techniques sont recrutés au niveau du Smic. Le micro relèvement de la grille des adjoints au 1 février 2014, portera le salaire minimum de la Fonction publique à 1,2% au dessus du Smic. Les techniciens sont recrutés à 2,8% au dessus du Smic. Pour le premier corps de la catégorie A, (Assistants Ingénieurs), le recrutement se situe à 11% au dessus du Smic, alors qu'il était 75% au dessus, il y a moins de 30 ans.

Toutes les catégories de personnels, ITA et chercheurs sont concernées par le blocage des rémunérations et le tassement des grilles, et cela devient dramatique pour les collègues en début de carrière et ceux qui sont en catégorie C et B.

**La première urgence est donc d'augmenter la valeur du point d'indice.**

Les primes constituent l'autre partie de notre rémunération. Elles n'ouvrent que des droits limités à une retraite additionnelle.

Pour les ITA, la Prime de Participation à la Recherche Scientifique, (PPRS), a été acquise par la lutte syndicale en 1955 pour compléter des rémunérations insuffisantes. Nous la considérons comme un élément de la rémunération qui a vocation à se transformer en salaire. Les gouvernements successifs, comme les directions d'EPST considèrent, au contraire, la PPRS comme une prime « individualisée » et fixée arbitrairement par les Directions. Le SNTRS a deux revendications immédiates :

- porter le niveau de la prime à 20% du salaire pour toutes les catégories ITA et Chercheurs, en relevant d'abord la prime des AJT, T et AI
- faire la transparence sur les compléments de prime entre les services et les laboratoires.

Pour les chercheurs, la Prime d'Excellence Scientifique, renommée Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, procède de la même volonté d'individualiser les salaires. La PES, qui ne bénéficie qu'à 20% des chercheurs, doit être supprimée et le taux de la prime de recherche des chercheurs doit être aligné sur celui de la PPRS.

Pour augmenter les primes sans supprimer ou geler encore plus d'emplois, comme l'ont fait certaines universités, il est essentiel d'augmenter la masse salariale des organismes.

**C'est pourquoi la CGT propose le 6 février 2014 de porter ensemble nos exigences en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail.**